

# AMÉNAGEMENT DE LA RD920 NORD ENTRE LA PLACE DE LA RÉSISTANCE À BOURG-LA-REINE ET LE BOULEVARD ROMAIN ROLLAND À MONTROUGE Communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Montrouge, Arcueil et Cachan

Dossier d'enquête publique

Pièce G : Autres avis

Pôle Attractivité, Culture et Territoire

Direction des Mobilités



**Avis du Conseil départemental du Val de Marne**

**Avis DRAC – ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

**Sollicitation des communes concernées par le projet et avis des communes de Arcueil, Cachan, Bagneux, Bourg-la-Reine et Montrouge**

**Sollicitation des communes et des Établissements Publics territoriaux sur le dossier d'enquête publique relatif à l'aménagement de la RD920 Nord et avis des communes de Bourg la Reine, Bagneux, Cachan, Arcueil, Montrouge et Grand Orly Seine Bièvre**

## Avis du Conseil départemental du Val de Marne



DÉLIBÉRATION N°2019 - 13 - 4  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
Séance du 16/09/2019

**Aménagement de la RD920 Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et la Porte d'Orléans à Paris : Approbation du bilan de concertation préalable et convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-de-Marne pour la conception de l'opération jusqu'à la phase projet.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2000, approuvant la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2018 approuvant le lancement de la concertation préalable qui s'est déroulée du 26 mars au 11 mai 2018 dans les communes de Bourg-la-Reine, Bagneux, Cachan, Arcueil et Montrouge ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2619-06S-33 du 26 juin 2000 relative à la politique départementale de développement des circulations douces dans le Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017 -5 - 1.8.8 du 18 décembre 2017 approuvant son règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2016 -6 - 1.8.8/2 du 17 octobre 2016 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le bilan de concertation préalable relatif à l'aménagement de la RD 920 Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et la Porte d'Orléans à Paris.

Article 2 : Autorise M. le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le

Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-de-Marne pour la conception de l'opération jusqu'à la phase projet relatifs à l'aménagement de la RD920 Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et la Porte d'Orléans à Paris sur les territoires de Bourg-la-Reine, Bagneux et de Montrouge dans les Hauts-de-Seine et sur les territoires de Cachan et d'Arcueil dans le Val-de-Marne.

Article 3 : Le coût des études de la phase de conception du projet d'aménagement de la RD920 Nord est évalué à 2M€ HT, soit 2,4M€ TTC en euros constants aux conditions économiques d'avril 2019.

Les clefs de répartition financière :

- 1,33 M€ HT sont financés par le Département des Hauts-de-Seine,
- 0,67 M€ HT sont financés par le Département du Val-de-Marne.

## Avis DRAC – ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE



Direction régionale des  
affaires culturelles  
Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Edouard JACQUOT  
01 56 06 51 55

edouard.jacquot@culture.gouv.fr

Références : CP0920142100027-1

Hauts-de-Seine Le Département  
Pôle Attractivité, Culture et Territoire  
Direction des Mobilités

61, avenue Salvador ALLENDE  
92000 NANTERRE

À l'attention de Monsieur Charles CHEMAMA,

PARIS, le 18 mars 2021

**Objet :** Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement  
**Références :** BOURG-LA-REINE (HAUTS-DE-SEINE), RD920 Nord  
CP0920142100027  
Votre courrier du 15 mars 2021  
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 mars 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS

Service régional de l'archéologie  
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France 47 Rue Le Peletier 75009 PARIS  
Téléphone 01 56 06 50 00 - Télécopie 01 56 06 52 48  
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-ILE-DE-FRANCE/>



## Avis des villes d'Arcueil et Cachan



DB/CL

CACHAN, le 21 JUIN 2019

A1384 le 13/08/19



Monsieur Patrick DEVEDJIAN  
Président  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
2/16 boulevard Soufflot  
92731 NANTERRE CEDEX

Monsieur le Président,

Dans notre courrier du 26 mars dernier, nous constatons avec satisfaction que le projet de réaménagement de la RD 920 avait pu être présenté à nos habitants.

Il était ressorti de cette consultation quelques propositions, enrichissant ce projet, qu'il nous paraissait intéressant d'examiner ensemble, avant la mise à l'enquête formelle du dossier, à la mi 2020.

Nous vous avons donc saisi d'une demande d'un comité de pilotage, qui aurait réuni les maires et les deux départements.

Nous prenons acte de votre refus de réunir ce comité de pilotage, mentionné dans vos courriers du 17 mai dernier, avec le souci de ne pas retarder le planning de ce réaménagement, tant attendu par nos habitants.

Nous notons cependant qu'une réunion du comité de pilotage pourra être organisée, si possible avant la fin de cette année, pour un cadrage définitif du projet, avant qu'il soit soumis à l'enquête publique.

Dans vos courriers du 17 mai 2019, vous nous indiquiez également votre position consistant à interrompre le processus du projet, dans l'attente de l'adoption du bilan de la concertation par le Conseil départemental du Val-de-Marne et de l'adoption par ce dernier du partenariat financier sur l'opération.

Nous avons échangé avec le Président Favier à ce sujet et le Département du Val-de-Marne devrait vous apporter sa réponse, permettant de reprendre le projet de manière active.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La Maire de Cachan,

Hélène de Comarmond.

Le Maire d'Arcueil,

Christian Métairie.

Hôtel de Ville, square de la Libération – BP 60600 – 94231 CACHAN CEDEX – Tél. : 01 49 69 69 62  
Hôtel de Ville, 10 avenue Paul Doumer 94114 ARCUEIL CEDEX – Tél. : 01 46 15 08 80 – Fax : 01 46 15 08 90

## Avis de la Ville de Bagneux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

# Bagneux

Marie-Hélène Amiable  
Maire de Bagneux  
Conseillère départementale

N REF : MHA/JB/LA

Bagneux, le 7 avril 2021

Hôtel du Département  
Monsieur Georges SIFFREDI, Président  
57 rue des Longues Raies  
92000 Nanterre

Objet : Requalification de la RD920 - Accord de la Ville de Bagneux sur les études préliminaires

Monsieur Le Président,

Suite aux remarques issues des réunions de concertation, reprises par vos services, comme l'élargissement de la piste cyclable à 1,80 m, ou encore la prise en compte de traversées piétonnes supplémentaires entre le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, véritables liens entre nos territoires, suite au travail menés avec la SADEV94, aménageur de la Ville sur la ZAC Victor Hugo, concernant les interfaces entre votre projet et le périmètre de la ZAC, je vous confirme mon accord sur votre projet de requalification de la RD920, validant de fait vos études préliminaires.

Je me félicite d'un prochain COTECH fin juin entre nos services et ne peux que vous rappeler mon attachement à ce projet de requalification. Je m'inscris bien sûr dans la proposition, que vous m'avez confirmée dans votre courrier du 9 décembre dernier, d'une enquête publique après les élections départementales et d'une nouvelle réunion en 2021 associant les deux départements et les communes concernés par cette requalification.

Bien consciente des contraintes diverses dans la vie d'un projet, je souhaite également, en parallèle, une attention toute particulière de vos services sur l'entretien et la maintenance de cet axe dégradé, très fréquenté, notamment une surveillance constante des coronapistes.

Consciente du travail partenarial déjà engagé, ayant mené à l'aboutissement de ce préprogramme partagé, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Marie-Hélène AMIABLE  
Maire de Bagneux  
Conseillère départementale des Hauts-de-Seine



Copie : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Hôtel de ville  
57 avenue Henri-Ravera  
92220 Bagneux

www.bagneux92.fr  
Tél : 01 42 31 60 00

## Avis de la Ville de Bourg-la-Reine



Services Techniques  
Votre contact : Sandra ZERBIB  
Direction des Services Techniques  
Directrice des Services Techniques  
Tél. : 01.79.71.43.07  
services.techniques@bourg-la-reine.fr

Monsieur Georges SIFFREDI  
Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine  
57, rue des Longues Raies  
92000 NANTERRE

Bourg-la-Reine, le 07 avril 2021

Lettre A+R N°1A 187021 93283

Objet : Requalification de la section Nord de la RD920

Monsieur le Président,

Votre courrier du 6 novembre dernier relatif à l'enquête publique du projet de requalification de la RD920 Nord traversant les communes de Bourg-la-Reine, Bagneux, Montrouge dans les Hauts-de-Seine ainsi qu'Arcueil et Cachan dans le Val-de-Marne, a fait l'objet de toute mon attention.

Je vous confirme que la Ville de Bourg-la-Reine souhaite engager très prochainement une étude paysagère sur la place de la Résistance, en concertation avec le Département, dans le but de conclure au cours du dernier trimestre 2021.

Aussi, et sous réserve des évolutions d'aménagement qui pourraient intervenir autour de la Place de la Résistance, je vous confirme mon accord sur ce projet et souhaite la réalisation de l'enquête publique ainsi que le passage aux études opérationnelles dans les meilleurs délais possibles.

Pour la plus grande satisfaction de nos administrés, ce projet viendra finaliser la requalification de la RD920 sur le territoire de Bourg-la-Reine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Patrick DONATH

Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 01 79 71 40 00 - Fax : 01 79 71 40 09 - www.bourg-la-reine.fr

1

## Avis de la ville de Montrouge



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
4, square Edmond Champeaud  
92121 Montrouge Cedex

Conseil Départemental des Hauts de Seine  
Monsieur le Président  
Georges SIFFREDI  
Hôtel du Département  
92731 NANTERRE CEDEX

Montrouge, le 01 AVR. 2021

N/réf : 2021/DI/504 (à rappeler dans votre correspondance)  
Secrétariat des services techniques : 01 46 12 75 20

Objet : aménagement de la RD920

Monsieur le Président,

Le projet d'aménagement de la RD920 Nord conduit par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans sa section comprise entre la place de la Résistance à Bourg la Reine et la Porte d'Orléans à Paris, est très attendu par les Montrougiens.

En effet, il va permettre de recoudre la ville par la création de carrefours à feux assortis de traversées piétonnes à niveaux, au droit des rues Louis Rolland et Estienne d'Orves, mais aussi d'améliorer le confort des piétons en supprimant le passage souterrain peu rassurant, en améliorant les trottoirs et en les agrémentant de nouveaux espaces plantés. Il est essentiel de préserver au maximum les arbres existants et, en cas d'abattage, que le bilan des arbres plantés soit supérieur à celui des arbres abattus.

La circulation automobile sera apaisée, ce qui aura une action favorable sur les nuisances sonores et la pollution de l'air, celle des cyclistes aussi avec l'optimisation de la largeur des pistes cyclables au regard de la fréquentation observée sur les coronapistes.

Enfin le projet va favoriser les usages de proximité avec la création d'une contre-allée sur le côté Est de l'avenue Aristide Briand, entre la rue Barbès et la rue Saint-Albin.

Je souhaitais donc apporter mon soutien à ce projet qui va résorber la coupure avec le quartier Est, restaurer l'urbanité de cet axe et permettre à la vie de quartier de reprendre toute sa place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Le Maire

Etienne LENGEREAU

Ville de Montrouge - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex - Tél. : 01 46 12 76 76 - www.92120.fr





Services Techniques  
Votre contact : Sandra ZERBIB  
Directrice du pôle Aménagement urbain et Cadre de Vie  
Direction des Services Techniques  
Tél. : 01.79.71.43.07  
[services.techniques@bourg-la-reine.fr](mailto:services.techniques@bourg-la-reine.fr)

Monsieur Georges SIFFREDI  
Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine  
57, rue des Longues Raies  
92000 NANTERRE

Bourg-la-Reine, le 17 mars 2022

Lettre A+R 19 187 021 9393 F

Objet : Requalification de la section Nord de la RD920 entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain Rolland à Montrouge.

Monsieur le Président,

Votre courrier du 17 février dernier relatif à l'organisation prochaine de l'enquête publique environnementale du projet de requalification de la RD920 Nord a fait l'objet de toute mon attention.

Dans ma lettre du 07 avril 2021, je vous indiquais que la Ville de Bourg-la-Reine souhaitait engager en concertation avec le Département une étude paysagère sur la place de la Résistance. A cet effet, nous avons lancé au printemps dernier une mission d'AMO en vue de définir à partir d'un diagnostic de l'existant, un ou plusieurs scénarios d'aménagement pour la place de la Résistance. Parallèlement, nous avons missionné un bureau d'études en vue d'interroger le plan actuel de circulation au niveau de la place de la Résistance et à l'échelle des quartiers limitrophes.

Le projet de la Place de la Résistance imaginé actuellement par le Département vise à réduire la circulation à deux files par sens en conservant un carrefour tout mouvement, sans remise en cause des fonctionnalités existantes, notamment celle de flot central végétalisé pourtant peu perceptible. La dominante routière de la place reste importante avec près de cinquante pourcent de l'espace dédié à la voirie.

Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 01 79 71 40 00 - Fax : 01 79 71 40 09 - [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)

1

Or, nous pensons que cet aspect de l'aménagement ne valorise pas suffisamment l'aspect qualitatif de l'entrée de ville et que ce carrefour routier « consomme » beaucoup d'espace public et génère un trafic de passage dans l'avenue Aristide Briand, pourtant à vocation résidentielle. Ce constat pousse la commune à s'interroger sur la possibilité de remanier les fonctionnalités routières du carrefour dans le sens de leur diminution.

Nous avons imaginé deux scénarii, explicités dans la note de synthèse à joindre au dossier d'enquête publique, qui visent à rapprocher les deux chaussées, afin de dégager un parvis ou un square d'un côté ou de l'autre de cet axe. Ces hypothèses nécessitent des simplifications de mouvement de véhicules; une étude de trafic est en cours pour en mesurer l'impact sur les flux véhicules dans le secteur.

Dans le respect des objectifs de requalification de la RD920 qui visent à mieux partager l'espace, sécuriser les déplacements et valoriser l'environnement, nous souhaitons donc poursuivre la concertation et la réflexion avec vos services autour de l'aménagement de la place de la Résistance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Amélie*



Le Maire,

*Patrick Donath*

Patrick DONATH

Pièce jointe: Note de synthèse sur l'étude de requalification de la place de la Résistance-Charles-de-Gaulle à Bourg-la-reine (92)

Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 01 79 71 40 00 - Fax : 01 79 71 40 09 - [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)

2



**Note de synthèse sur l'étude de requalification de la place de la Résistance-Charles-de-Gaulle à Bourg-la-reine (92)**

La RD 920 fait l'objet d'une requalification en « boulevard urbain » par les Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Ce projet de requalification s'étend de Massy-Antony à Paris. La partie sud allant de Massy à Bourg-la-Reine (jusqu'en limite de la place de la Résistance-Charles-de-Gaulle) est déjà réalisée ; le tronçon restant étant programmé pour des travaux à horizon 2025.

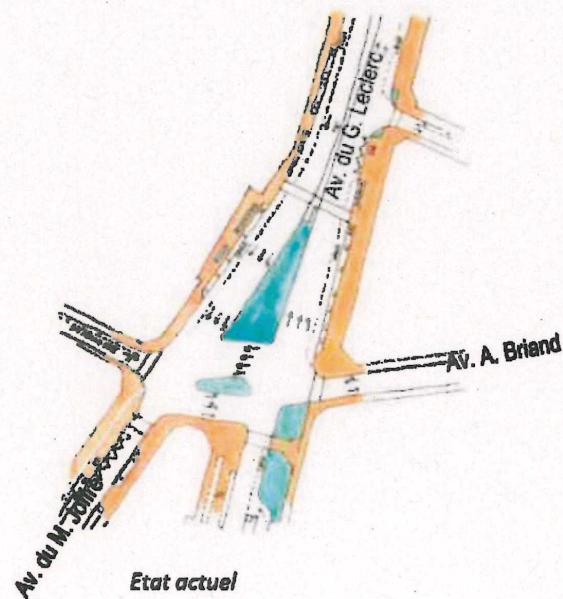
Dans cette perspective de réaménagement, la commune de Bourg-la-Reine a initié une étude de requalification de la place de la Résistance-Charles-de-Gaulle pour répondre à des enjeux spécifiques à cet espace public.

Il convient ici de souligner que la place de la Résistance-Charles-de-Gaulle n'a de place que le nom. Il s'agit en fait d'une fourche routière générée par le dédoublement de la RN 20 (Paris-Orléans-Bourg-Madame) dans les années 1930 afin de soulager la traversée de Bourg-la-Reine. Cet aménagement a généré un vaste espace public dont les rives sont depuis longtemps urbanisées mais n'ont acquis aucun caractère urbain digne d'une véritable entrée de ville. Or les riverains et la commune souhaitent que l'occasion de la requalification de la RD 920 soit saisie pour préciser les orientations d'aménagement afin de requalifier l'entrée de ville participatif, ainsi à la création d'une petite polarité.

**Diagnostic :**

La place de la Résistance (voir croquis ci-après), espace public de 0,7 ha, est composée de deux larges chaussées simple sens et d'un carrefour tout mouvement. La chaussée y représente la plus grande partie de sa surface, soit 59%. La place est par ailleurs largement minérale (88% de son emprise). Desservie par les transports en commun, on identifie deux arrêts de bus : un arrêt côté nord vers Paris (Porte d'Orléans), et un arrêt de bus côté sud vers Massy. On y dénombre 18 places de stationnement public.

Les rez-de-chaussée adossés sur la place sont largement occupés par des locaux d'activité. Ils se partagent entre commerces alimentaires, cafés, restaurants / autres commerces et services / bureaux et quelques logements. Précisons que les commerces se situent majoritairement à l'est de la place, alors que les services sont à l'ouest.



Etat actuel

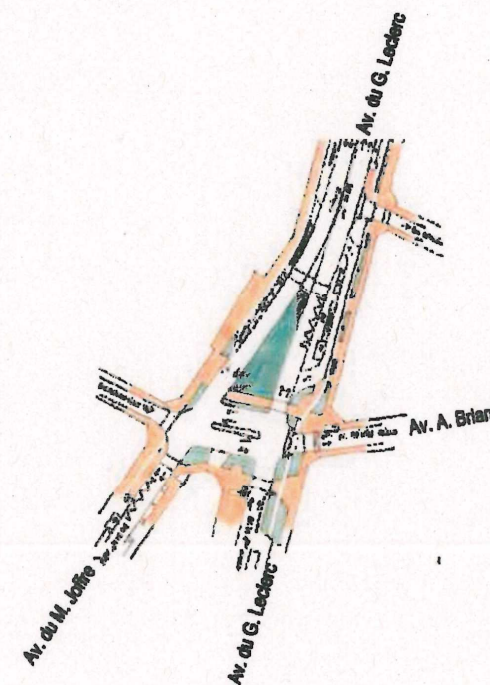
**MBE**

**Hypothèses de réduction du carrefour :**

Le carrefour routier Leclerc/Joffre/Briand « consomme » beaucoup d'espace public et génère un trafic de passage dans l'avenue Aristide Briand ; **pourant** une rue à vocation résidentielle. Ce constat pousse la commune à s'interroger sur la possibilité de remanier les fonctionnalités routières du carrefour dans le sens de leur diminution. Une étude de trafic va être ainsi réalisée en ce sens pour en mesurer l'impact sur les flux véhicules dans le secteur.

**Projet de requalification réalisé par le Conseil Départemental (étude préliminaire du 30.06.2020) :**

Ce projet propose de réaménager l'espace public sans remise en cause des fonctionnalités existantes. La place reste composée de deux chaussées simple sens avec un carrefour tout mouvement. Sa dominante routière reste importante avec 48% de l'espace dédié à la voirie.



Projet du Conseil Départemental du 30.06.2020

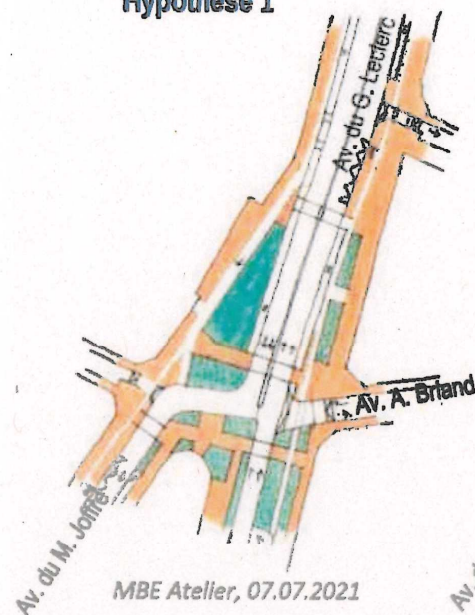
17.03.2022

**MBE**



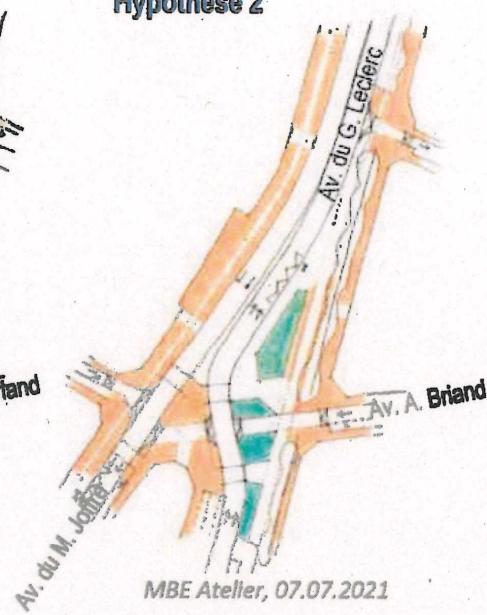
Deux hypothèses d'aménagement alternatives en cours d'étude :

### Hypothèse 1



MBE Atelier, 07.07.2021

### Hypothèse 2



MBE Atelier, 07.07.2021

L'hypothèse 2 consiste en l'installation d'un square-parvis côté ouest. La chaussée sens nord-sud est repositionnée au plus près de l'autre. La largeur des trottoirs est augmentée.  
L'emprise du carrefour est réduite.  
L'avenue Aristide Briand passe en sens unique.  
Le parvis s'adresse aux rez-de-chaussée à majorité de services.

Enfin l'hypothèse 3 propose de créer un square-parvis côté est. La chaussée sens sud-nord est repositionnée au plus près de l'autre.  
L'emprise du carrefour est réduite.  
L'avenue Aristide Briand passe en sens unique.  
Ce dispositif permet de dégager un grand parvis au droit des commerces alimentaires.

17.03.2022

MBE

# Bagneux

République Française. Liberté Égalité Fraternité

Bagneux, le 12 avril 2022

Président du Conseil Départemental  
Monsieur Georges SIFFREDI

57 rue des Longues Raies  
92731 Nanterre Cedex

Direction Espaces Publics  
Environnement  
57, avenue Henri-Ravera  
92220 Bagneux  
Téléphone 01.42.31.62.00  
<http://www.bagneux92.fr>  
MHA/CM/TVZ/MH/SL  
AR : 2C125133439656

**Objet :** Avis sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de requalification de la RD 920

Monsieur le Président,

Par courrier du 16 mars 2022, vous m'avez sollicitée en tant que Personne Publique Associée et en vertu de l'article L122-1 du code de l'Environnement pour obtenir l'avis de mes services sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de réaménagement de la RD 920.

Vous trouverez dans les documents joints les remarques techniques permettant d'appuyer la politique que je porte en lien avec la majorité municipale en faveur d'un meilleur partage de l'espace public par le développement des mobilités douces et une place plus importante pour le piéton.

Ce projet de requalification doit être l'opportunité de renforcer la place de la nature en ville en augmentant le nombre de plantations. Il convient d'analyser avec vigilance l'ensemble des arbres existants pour en conserver le plus grand nombre et l'ensemble des arbres projetés en lien avec les réseaux existants afin de permettre aux nouveaux sujets un développement satisfaisant.

Comme vous le savez, un travail de coordination est d'ores et déjà en cours avec vos services, les miens et ceux de la Sadev 94, aménageur de la ZAC Eco-quartier Victor Hugo. Il est à poursuivre au vu des livraisons des lots immobiliers et des travaux d'espaces publics en cours et à venir. Ces projets se superposent à celui de la RD 920.

Enfin, je tiens à nouveau à vous interpeller sur les frais de gestion que vont engendrer ces nouveaux aménagements afin que vos services veillent à les réduire au maximum dans un contexte financier difficile pour les collectivités territoriales.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien réserver à notre avis, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Marie-Hélène AMIABLE

Maire de Bagneux







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cachan, le 25 AVR. 2022

Monsieur le Président du Conseil  
départemental des Hauts-de-Seine  
Monsieur Georges SIFFREDI  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
Hôtel du Département  
92731 NANTERRE CEDEX

À l'attention de M. Stéphane HERVÉ

Réf : 265597

Affaire suivie par : Emilie MAMPIONONA ([emilie.mampionona@ville-cachan.fr](mailto:emilie.mampionona@ville-cachan.fr))

**Objet : Avis de la Ville de Cachan sur le dossier d'enquête publique du réaménagement de la partie nord de la RD920.**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre dossier d'enquête publique en date du 17 février 2022 concernant le réaménagement de la RD920 entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain Rolland à Montrouge, et je vous en remercie. La commune de Cachan est concernée par ce projet de réaménagement entre l'avenue Pasteur, au sud de la Ville, et la rue de la Gare, au nord de la Ville.

J'ai l'honneur de vous informer que mes services ont bien pris en considération ce dossier et que la Commune est favorable au déploiement de ce projet, en rappelant les observations suivantes déjà évoquées en Comité de pilotage du 25 novembre 2021 :

- Le projet doit garder pour objectif premier l'élargissement et la sécurisation des cheminements piétons, notamment au droit des différentes traversées piétonnes existantes ou envisagées.
- Nous souhaitons que la gare du RER B, située côté Cachan, fasse l'objet d'un traitement piétonnier, à l'image du plateau réalisé face au parvis de la gare du RER B de Bourg-la-Reine.
- Les pistes cyclables aménagées doivent être suffisamment larges pour permettre à un cycliste d'en dépasser un autre.
- Une offre de stationnement suffisante doit être maintenue et mise en œuvre en fonction du positionnement de la piste cyclable que nous privilégierions entre le trottoir et le stationnement en bordure de chaussée. Notamment, les offres de stationnement pour les livraisons et pour le stationnement existant GIC-GIG, pour les personnes à mobilité réduite, doivent être impérativement maintenues dans le cadre du projet.
- Enfin, je souhaite que le maximum d'arbres existants soient maintenus en place, en sus des plantations nouvelles envisagées.

Tant que ces objectifs feront partie des ambitions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, le projet de réaménagement de la partie nord de la RD920 sera soutenu par la Municipalité.

Enfin, j'attire votre attention sur la tenue du délai et l'engagement du département de réaliser les travaux pour une livraison en 2024 suite à un premier report lié au Covid-19. Le calendrier 2030 n'est pas acceptable en l'état et doit être revu avec un éclaircissement des phasages indiqués dans l'enquête publique afin de livrer l'ouvrage dans des délais raisonnables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.



La Maire,

Hélène de Comarmond





Arcueil, le 16 MARS 2022

Pôle Patrimoine et Interventions Techniques  
TD/VG – 2022-03-16

Monsieur SIFFEDI Georges  
Président du Conseil Départemental  
Des Hauts-de-Seine  
57, rue des longues raies  
92000 Nanterre

**Objet : Enquête publique travaux RD920**

Monsieur le président,

Veuillez trouver ci-après l'avis que la ville d'Arcueil porte au projet de requalification de la RD920 Nord dans le cadre de l'enquête publique lancée par le département des Hauts de Seine.

Pour la ville d'Arcueil, je souhaite que le projet présenté en enquête publique soit à la hauteur des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle que sont les enjeux des limites des ressources naturelles, le dérèglement climatique comme l'effondrement de la biodiversité, et ce dans un contexte d'inégalités sociales sans précédents. Il me semble qu'en l'état ce n'est pas totalement le cas.

Depuis la précédente concertation sur le projet datant de 2018, de nombreux événements ont changé la situation : Crise sanitaire et accélération des mobilités à vélo, remontée des cours du pétrole, très forte croissance des attentes de la population sur les questions environnementales et le dernier rapport du GIEC en 2022 mettant en avant un risque sans changement majeur d'un dépassement des +1,5°C dès 2030 !

Alors que ce projet doit voir le jour au mieux en 2025-2026, il est fait pour fonctionner pendant au moins les 3 décennies à suivre, soit jusqu'en 2050. Il paraît raisonnable de penser que les mobilités auront profondément changé par rapport à la situation actuelle, en particulier au regard des engagements pris pour lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi par le déclin annoncé et déjà amorcé des ressources pétrolières au niveau mondial.

Dans ce cadre, le projet de requalification de la RD920 se doit d'intégrer dans son ADN la capacité d'évoluer dans les prochaines années et décennies. La mise en place du terre-plein-central planté, pour lequel j'avais fait part de notre opposition, fige pour l'avenir un profil en travers de l'axe plutôt que de l'ouvrir sur des perspectives de transformation future.

De plus, l'enjeu piéton est également un enjeu fondamental : le positionnement des aménagements cyclables au niveau du trottoir et en particulier avec un trafic vélo déjà élevé sur l'axe (2000 cyclistes/jour en 2020. Combien en 2025 ?), ne me semble pas satisfaisant pour la sécurité et pour le confort des piétons cheminant sur l'axe. Comme pour les cyclistes et particulièrement sur la section Arcueillaise du Projet, un manque de traversées piétonnes est à relever en lien par exemple avec l'arrivée du métro 4 à Bagneux.

Enfin, la question des arbres est également un enjeu fort pour la ville d'Arcueil qui souhaite que tous les arbres sains existants ne soient pas abattus. Pour ce faire, il peut être envisagé de supprimer le terre-plein central afin de redonner des espaces en rive pour les piétons et cyclistes, et ainsi garder le positionnement des arbres. Il a été montré au dernier comité de pilotage que techniquement parlant il est possible de respecter dans ce cadre la sécurité incendie.

Au vu de l'ensemble de ces principaux objectifs, il me semble stratégique et indispensable de travailler à ce que le projet soumis à l'enquête publique puisse ouvrir des perspectives supprimant le terre-plein-central pour se donner plus de latitude dans l'aménagement des rives de la RD et d'intégration de son évolutivité dans le temps.



Mairie d'Arcueil - 10 avenue Paul Doumer - BP80037 - 94111 Arcueil Cedex  
Téléphone : 01 46 15 08 80 - Fax : 01 46 15 08 90 - Courriel : mairie@mairie-arcueil.fr - Site internet : Arcueil.fr

Enfin, afin de compléter les grands enjeux décrits ci-dessus, je vous propose en complément, un ensemble de points techniques qu'il convient aussi de prendre en considération :

1°/ Piste cyclable RD920 : il faut se référer aux observations formulées par le Collectif vélo île de France et les associations de Vallée Sud Grand Paris. La largeur de la piste devrait être de 2,50 m au lieu de 1,80 m dans le projet actuel.

2°/ Pour le traitement des carrefours entre la RD 920 et les voies adjacentes, des aménagements spécifiques doivent être mis en place tels que le « trottoir piste traversant » décrit dans les préconisations du Collectif vélo IDF. Ces aménagements permettent un véritable confort pour la traversée des piétons ou des personnes à mobilité réduite mais aussi une continuité au niveau de la piste cyclable qui fait perdre automatiquement toute priorité aux véhicules devant la traverser.

3°/ Terre-plein central : la ville préconise sa suppression pour faciliter l'agrandissement de la piste cyclable ainsi que du trottoir et aussi disposer de possibilités d'évolution plus importante dans l'aménagement ultérieur de cette voirie, avec la création de voies supplémentaires pour les transports en commun. La ville prend note que le terre-plein central a pour rôle d'atténuer l'effet « 4 voies » d'une avenue très circulante telle que la RD 920 et qu'elle permet la plantation d'arbres supplémentaires. La ville fait remarquer que l'entretien de ce terre-plein ne sera pas aisé.

4°/ La possibilité de tourner à gauche en sortant de la rue Nelson Mandela pour aller plein sud n'est pas dessinée. La demande de la ville est mentionnée sur les plans. Par ailleurs, la création de traversées piétonnes et cyclables au niveau de ce carrefour serait souhaitable.

5°/ Les pistes cyclables sont unidirectionnelles de part et d'autre de la RD 920, mais compte tenu des possibilités de traversées cyclables et piétonnes réduites de la route, la piste risque d'être bidirectionnelle à certains endroits, ce qui risque de poser des problèmes de sécurité.

6°/ Au droit du magasin LAPEYRE, entre l'aqueduc et le terrain Montmousseau, la possibilité d'une percée future doit être envisagée pour rejoindre l'aqueduc coté Bagneux.

7°/ Rue Roger Simon Barbois, rue de Ridder, rue du Midi et rue Guy de Gouyon du Verger ainsi que rue Victor Carmignac (ces rues correspondent au quartier de la gare) : le projet actuel ne présente aucune traversée de la chaussée ; la présence du terre-plein central constitue un obstacle majeur pour les piétons ou les vélos.

8°/ Avec le prolongement de la ligne de métro 4, il est indispensable de favoriser les cheminements piétons et cyclables en direction des deux nouvelles stations. Or, de grandes sections se trouvent dépourvues de traversées.

Par exemple, Le projet actuel entre la rue Guy de Gouyon du Verger et la rue Victor Carmignac prévoit 250 m de terre-plein sans interruption. Par ailleurs, le carrefour avec l'av. Victor Hugo gagnerait à un meilleur maillage en traversée piétonne, afin de favoriser les cheminements piétons depuis Arcueil vers la station Lucie Aubrac.

Proposition de la ville : Prévoir de nouvelles traversées piétonnes et cyclistes notamment entre les rues Guy de Gouyon du Verger et Victor Carmignac, ainsi qu'entre l'av. Victor Hugo et la rue Berthollet.

9°/ Pour compenser le manque de traversées cyclables sur certaines portions, il serait possible de prévoir des portions de pistes bidirectionnelles permettant d'atteindre les zones de traversées de la RD920. Prévoir une signalétique verticale et au sol pour signaler ces portions de double sens cyclable.

10°/ Une extension de l'étude d'aménagement de la RD920 sur le carrefour de la Vache Noire est souhaitable.

Actuellement la piste est bidirectionnelle et emprunte le trottoir côté Arcueil et Montrouge. A terme le flux des vélos va s'accroître et cela posera un problème de compatibilité entre un flux unidirectionnel (RD920) et bidirectionnel (Vache Noire).

11°/ La ville prend acte que les arbres actuellement présents sont malades et posent problèmes vis-à-vis de la défense incendie des immeubles. Elle réitère sa demande de tout mettre en œuvre pour sauvegarder tous les sujets sains. Il est donc demandé que la coupe systématique ne soit pas la règle mais que celle-ci soit faite au cas par cas en tenant compte de l'état sanitaire de chaque arbre. Tout



abatage d'arbre devra faire l'objet d'une compensation avec la plantation d'un autre sujet de taille remarquable à proximité. La ville demande qu'il soit pris en compte le fait que la suppression du terre-plein central facilitera les aménagements latéraux et la préservation des arbres existants.

12°/ L'aménagement de la piste cyclable sur le trottoir devra respecter les recommandations du Cerema (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) avec une différenciation de niveau et nature de revêtement. Il est demandé de bien différencier les usages entre les piétons dont les personnes souffrant d'un handicap moteur, et les cyclistes.

13°/ Concernant le stockage des ordures ménagères sur le trottoir en sortie d'impasse telle que la Villa Moderne, un dispositif de stockage doit être étudié pour s'insérer correctement dans le nouvel aménagement. A ce jour, il s'agit de points d'apport volontaire en émergence avec conteneurs. Quel dispositif est envisagé pour le stationnement du camion de ramassage des OM pendant sa collecte afin de ne pas perturber la circulation des véhicules.

14°/ Quels sont les aménagements envisagés concernant les places de livraison (nombre, marquage au sol, possibilité de mise en place de demi sphère pour limiter le stationnement).

15°/ Des aménagements pour l'emplacement de bornes de recharges électriques sont-ils prévus.

16°/ La mise en place de caméras de vidéosurveillance connectée au réseau de la ville ou du département est-elle prévue ? L'installation de radars pédagogiques pour alerter les automobilistes sur le dépassement de la vitesse autorisée est-il envisagé

17°/ Le mobilier urbain doit prévoir l'installation de panneaux d'affichage administratifs avec la possibilité d'une utilisation éventuelle des candélabres.

18°/ la possibilité d'aménagement de terrasses pour les restaurants situés en bordure de la RD920 doit faire l'objet d'une étude particulière.

19°/ prévoir de nombreux stationnements vélo et deux roues motorisés en plus du stationnement des voitures.

Dans cette attente, mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Christian METAIRIE  
Maire



Le Maire

Monsieur Georges SIFFREDI  
Président  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
92731 NANTERRE CEDEX

N/réf  
2022/D1244  
Affaire suivie par Damien Oberlé  
Tél. : 01 46 12 75 20

Montrouge, le 22 AVR 2022

Objet : aménagement de la RD920 Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain Rolland à Montrouge

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception du dossier d'enquête publique relatif à l'aménagement de la RD920 Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le Boulevard Romain Rolland à Montrouge. Ce projet est très attendu par les Montrougiens et je suis heureux de constater qu'il franchit avec cette enquête publique une nouvelle étape décisive. Les qualités de ce projet sont nombreuses : couture urbaine entre nos quartiers, développement des usages de proximité, amélioration du confort et de la sécurité des modes doux, apaisement de la circulation automobile et renforcement de la présence végétale. Aussi, je ne peux qu'apporter mon soutien à ce projet ambitieux.

Sans remettre en cause les principes développés, qui me semblent parfaitement répondre aux enjeux, quelques points de détails pourraient encore être améliorés au cours des phases d'études de conception détaillées qui s'ouvriront courant 2024.

En premier lieu, de récentes études conduites par les services municipaux sur le secteur du Parc Jean Moulin plaident en faveur de la mise en valeur d'une entrée de ce jardin public du côté de l'avenue Aristide Briand. Compte tenu de la rareté des espaces verts à Montrouge, il semblerait opportun de favoriser l'accès à ce square depuis les quartiers situés à l'ouest de la RD920, par la création de traversées piétonnes au débouché de l'avenue Léon Gambetta.

Par ailleurs, la Ville pilote, depuis mi 2021, l'élaboration d'un plan communal de mobilité, lequel démontre l'importance de la hiérarchisation du réseau viaire, et en corolaire le développement des zones 30 au sein des quartiers montrougiens. Aussi, afin de favoriser la lisibilité de ces quartiers apaisés, je souhaite que soient généralisés à l'ensemble des intersections de l'avenue Aristide Briand des passages piétons surélevés, voire des trottoirs traversants lorsque cela est pertinent, et plus particulièrement au droit du débouché sud de la Place Jules Ferry, de la rue Thalheimer, de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Romain Rolland et de la rue Georges Bouzerait.



Certains axes municipaux font également l'objet de projets de requalification, et je sais pouvoir compter sur le concours des services départementaux pour adapter ponctuellement le projet de requalification de la RD920 aux nouveaux aménagements de ces axes communaux : il s'agit notamment des rues Gabriel Péri et Georges Bouzerait incluses dans le projet « Péri / Ginoux / Gautier », et de la rue Thalheimer. Cette dernière présente d'ailleurs la particularité de desservir le Centre de secours de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Montrouge, ce qui nécessite de maintenir la possibilité, pour les véhicules de secours, de rejoindre le carrefour de la Vache Noire depuis la rue Thalheimer, et idéalement de permettre de rejoindre la rue Thalheimer depuis le nord de l'avenue Aristide Briand.

Au niveau de la contre-allée située côté pair de la voie (côté ouest), le projet proposé répond aux enjeux locaux, mais son aménagement paysager gagnerait à s'inscrire en continuité du parti développé dans le projet « Péri / Ginoux / Gautier ». Mes services se rapprocheront des services départementaux afin de proposer une variante qui réponde aux attentes de chacun tout en permettant d'éviter l'abattage de 3 copalmes d'Amérique de belle envergure. La contre-allée projetée côté impair (côté est) répond à l'objectif de favoriser les usages de proximité auxquels je suis très attaché. L'implantation de la piste cyclable côté gauche de la voie limite les conflits d'usages entre cyclistes et véhicules en livraison. Toutefois, l'angle de croisement entre les cyclistes et les véhicules en début et fin de contre-allée est très aigu et les usagers motorisés et cyclistes pourraient être pris au dépourvu par manque de visibilité. Aussi je souhaiterais évaluer si ces points peuvent être améliorés.

De même, l'enjeu de lutte contre les îlots de chaleurs urbains est incontournable pour une ville aussi dense que Montrouge, et la composante végétale est essentielle dans ce projet. Je note que le bilan de replantation est supérieur au bilan d'abattage. Je renouvelle le vœu que toutes les dispositions soient prises pour éviter au maximum les abattages et favoriser le maintien des arbres existants lorsque cela est techniquement possible, et que l'ensemble des espaces résiduels puissent être plantés. Le bilan de stationnement étant satisfaisant, je suis favorable au strict maintien du nombre de place existant au profit de zones plantées. Je m'interroge également sur la faisabilité d'agrémenter, avec des plantations basses, la section la plus large du terre-plein central situé au débouché de la rue Carvès. Enfin, je souhaiterais privilégier des revêtements de sols optimisant l'effet d'albédo, en particulier sur les circulations piétonnes : c'est pourquoi je serais favorable au remplacement, au moins partiel, du béton bitumineux rouge par des revêtements clairs.

Enfin, j'ai bien noté qu'à l'issue des travaux, la Commune devrait prendre en charge l'entretien des trottoirs, du mobilier urbain, de l'éclairage et des plantations hors arbres d'alignement. Aussi, je formule le vœu que la concertation des services municipaux se prolonge jusqu'à la phase de mise en œuvre avec la même fluidité qu'aujourd'hui, afin d'assurer la pérennité de ce beau projet.

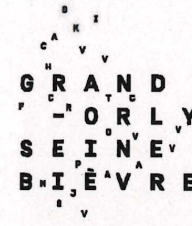
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Acc. Kai,



Etienne LENGEREAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE - HAUTS-DE-SEINE  
43, Avenue de la République - 92120 Montrouge - Tél. 01 46 12 76 76



ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC TERRITORIAL  
Bâtiment Askia  
11 rue Henri Farman  
BP748  
94398 Orly aéroport cedex

Nos réf. : DTE / PU / ZA / RL / VB - D2200676  
Affaire suivie par : Richard Limier  
[richard.limier@grandorlyseinebievre.fr](mailto:richard.limier@grandorlyseinebievre.fr)

Objet : Avis de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre de l'enquête environnementale de l'aménagement de la section nord de la RD920.

Monsieur le Président,

Par la lettre du 4 février 2022, vous nous avez fait parvenir le dossier enquête publique environnementale concernant l'aménagement de la section nord de la RD920, entre la place de la Résistance (Bourg-la-Reine) et le boulevard Romain Rolland à Montrouge. Je vous en remercie.

Le projet d'aménagement de la RD920 présenté vise à améliorer la mobilité des habitants et des usagers par l'accompagnement des projets de transports en commun et la mise en place d'aménagements en faveur des modes actifs. Ce projet s'inscrit dans les exigences portées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans son projet de territoire et son futur plan vélo intercommunal.

Certains points de vigilance nous semblent devoir être, néanmoins, approfondis pour compléter l'analyse des enjeux environnementaux du projet.

Pour le volet des modes actifs, il serait intéressant de notifier que la RD920 constitue un axe vélo structurant du plan vélo métropolitain. La mise en place d'aménagements de pistes cyclables vélos à haut de niveau de service est donc une priorité. Cependant, l'aménagement sur trottoirs ou sur des sections en contre-allées des aménagements cyclables pourraient donc poser question au regard des usages vélos futurs. La gestion des conflits entre les piétons, les vélos et les engins de déplacements personnels motorisés, du fait de leurs vitesses de déplacements différentes, seront également une composante d'usage à appréhender sur les trottoirs : cisaillement des aménagements, angles d'accès, visibilité et respect des espaces dévolus, conflits d'usages aux abords des équipements notamment scolaires, éclairage, etc.

Il pourrait être pertinent d'intégrer aux éléments de stationnements répertoriés pour les modes motorisés du dossier, les stationnements existants et futurs dévolus aux vélos. Pourraient ainsi être distingués ceux résultant de la suppression des places de stationnement pour les modes motorisés (5 à 10 m en amont des passages piétons conformément à la Loi Orientations des Mobilités) et ceux localisables sur la voirie aux abords des pôles d'intérêts ou commerces.

Enfin, pour conforter la mise en avant des modes actifs sur l'axe, il pourrait être proposé lors des passages piétons, que les revêtements colorés piétons et vélos ne s'interrompent pas lors des traversées. Cette continuité visuelle renforcerait la notion de priorité donnée aux modes actifs sur les modes motorisés confortant la pacification de l'axe.

1/3

ABLON-SUR-SEINE | ARCEUIL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |  
L'HAY-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VIEILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS |  
VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE



(...)

En terme de sécurité, comme votre rapport le souligne, de nombreux carrefours sont accidentogènes sur la RD920. La résorption de ces coupures du quotidien constitue un enjeu sécuritaire fort pour les cyclistes. Il serait intéressant d'intégrer et de détailler les aménagements des carrefours et giratoires prenant en compte les vélos. Les résultats du baromètre des villes cyclables seraient à même de constituer une source d'informations riches sur les points durs vélos à traiter en priorité et à intégrer dans le projet.

Au regard des plantations et des aménagements envisagés, les enjeux de gestion des aménagements et de leurs sécurisations pour les modes actifs devront être intégrés aux réflexions en amont (gestion des feuilles mortes et de l'élagage, types d'arbres plantés, mode de taille des arbres adultes à terme, développements racinaires, glissance des matériaux retenus, etc.).

Dans le cadre des risques liés au projet, les impacts climatiques ne sont pas abordés comme par exemples : les présences ou non d'îlots de chaleur, l'analyse des périodes de canicule et leurs impacts sur la végétation à mettre en œuvre par exemple, l'impact de l'imperméabilisation des sols, la gestion / réutilisation des eaux pluviales, etc. Ces nouveaux enjeux s'imposent à nous et nous semblent devoir faire partie de l'évaluation environnementale du projet.

Dans le volet pollutions atmosphériques du rapport, il n'est pas fait mention de la Zone de Faibles Emissions métropolitaine comme cadre réglementaire à intégrer aux réflexions.

Pour la pollution lumineuse, la zone d'étude est localisée dans un secteur où le nombre d'étoiles visibles est compris entre 0-50 (hors planètes) selon les conditions. Cela reflète une pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Afin de lutter contre cette pollution lumineuse, des solutions pourraient être mises en œuvre dans le cadre du projet :

- Eclairage des trottoirs (lumières chaudes) au niveau du sol pour les piétons avec des détecteurs de mouvement pour éviter la pollution lumineuse des habitations à proximité (ambiance lumineuse) tout en sécurisant le cheminement. Plus un éclairage est chaud (forte proportion de rouge), moins il est néfaste pour la santé et la biodiversité ;
- Eclairage par leds des luminaires (lumières chaudes) pour la chaussée avec une logique de sobriété d'éclairage ;
- Mise en place d'une stratégie lumière ou trame noire territoriale (Départements, EPT et villes) ;
- Calage des éclairages sur la nuit aéronautique : la nuit aéronautique, qui commence, sous nos latitudes, 30 minutes après le coucher du soleil et se termine 30 minutes avant son lever. Recaler l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sur la nuit aéronautique offrirait un moyen supplémentaire de connexion à la nature, préserverait la faune au moment le plus judicieux, tout en permettant des économies, et ce, sans concessions sur le confort visuel des usagers.

La gestion du stationnement harmonisé sur l'ensemble du tracé avec les villes avec un stationnement tarifé et réglementé, le stationnement de tous les véhicules sur la chaussée afin de limiter les conflits avec les piétons sur les trottoirs est une piste de réflexion intéressante à creuser avec les villes.

De manière plus générale, l'articulation avec la Porte d'Orléans constitue un enjeu important du projet notamment avec l'évolution programmée du boulevard périphérique programmée en 2024 par la Ville de Paris. Avec la section nord de l'axe jouxtant Paris, se dessinent des enjeux tels que :

- L'accès du projet jusqu'au boulevard des Maréchaux pour les modes actifs et les transports collectifs ;
- Les évolutions des portes du périphérique en places végétalisées souhaitées par la Ville de Paris ;
- L'articulation avec le boulevard périphérique pour tous les modes motorisés y compris ceux de la logistique.

2/3

(...)

Au-delà de l'aspect projet routier, l'aménagement de la RD920 constitue un projet urbain à part entière. Le projet doit s'inscrire dans une logique de maille avec les projets urbains ou de transports existants et en cours : RER B à Cachan, Métro M4, évolution du boulevard périphérique, mise en place de la Zone de Faibles Emissions métropolitaine, mise en œuvre des plans vélos régional et métropolitain, arrivée des gares du Grand Paris Express, etc.

L'ensemble de ces projets sont de nature à avoir un impact sur l'évaluation environnementale du projet et sur le cadre de vie des habitants (évolution des déplacements et des modes utilisés, besoin en bornes électriques ou hydrogènes, etc.). L'évolution des besoins pourrait être plus abordée et développée dans les enjeux futurs à prendre en compte pour le projet.

La transformation de la section nord de la RD920 en un boulevard multimodal constitue une nouvelle étape dans l'évolution de l'offre de mobilité offerte aux habitants et usagers. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se félicite de la mise en œuvre de ce projet stratégique par le Département des Hauts-de-Seine avec l'appui du Département du Val-de-Marne et des villes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Michel Leprêtre  
Président de l'Etablissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre

Copie : M. Christian Métairie - Maire de la ville d'Arcueil  
Mme Hélène de Comarmond - Maire de la ville de Cachan  
M. Olivier Capitanio - Président du Conseil départemental du Val-de-Marne

3/3